



APPEL A PROJETS « PARAMEDICAL » 2026

GUIDE D'INSTRUCTION

Contacts:

interregion.no@chu-lille.fr

sarah.surmont@chu-lille.fr

☎ 03 20 62 94 36 70

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	2
OBJECTIF	2
ELIGIBILITE	2
PROCESSUS	3
CALENDRIER.....	4
INSTRUCTIONS	5
1. Lancement de l'AAP-P	5
2. Soumission des lettres d'intention.....	5
3. Sélection des lettres d'intention	6
4. Diffusion des résultats de la sélection des LI.....	7
5. Lancement de la recherche des experts	8
6. Retour des coordonnées des experts	8
7. Soumission du dossier complet de projet de recherche	8
a. Modalités pratiques	8
b. Budget du projet – recommandations.....	10
c. Schéma théorique de déroulement de l'étude	11
8. Envoi des dossiers complets aux experts pour expertise des projets de recherche	12
9. Retour des expertises des projets déposés	12
10. Sélection des projets par la CSEC du GIRCI NO.....	13
11. Diffusion des résultats de la sélection des projets.....	14
12. Suivi des projets	14
13. Communication	14
DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-P.....	15
ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE DU GIRCI-NO	16

CONTEXTE

Le GIRCI Nord-Ouest lance son Appel à Projets « Paramédical » destiné à soutenir et à promouvoir le développement de la recherche paramédicale au sein de l'inter-région Nord-Ouest. Cet appel à projet est ouvert aux établissements de santé de l'inter-région Nord-Ouest.

Le financement n'a pas vocation à être pérenne, mais vise plutôt un effet levier favorisant l'émergence. Chaque projet sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets « Paramédical » recevra le financement de 32 000€.

OBJECTIF

L'Appel à Projet « Paramédical » a pour but de :

- permettre l'émergence de projets portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique paramédicale,
- soutenir des projets de recherche clinique paramédicale permettant d'améliorer la qualité, la sécurité et l'organisation des soins,
- encourager les équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadre d'appels d'offre de plus grande envergure (PHRIP national).

La notion de « soins » doit être comprise dans une acceptation large et dépassant les seuls soins à visée curative pour intégrer les soins éducatifs et préventifs, la rééducation, la réadaptation, ainsi que les soins à visée palliative.

ELIGIBILITÉ

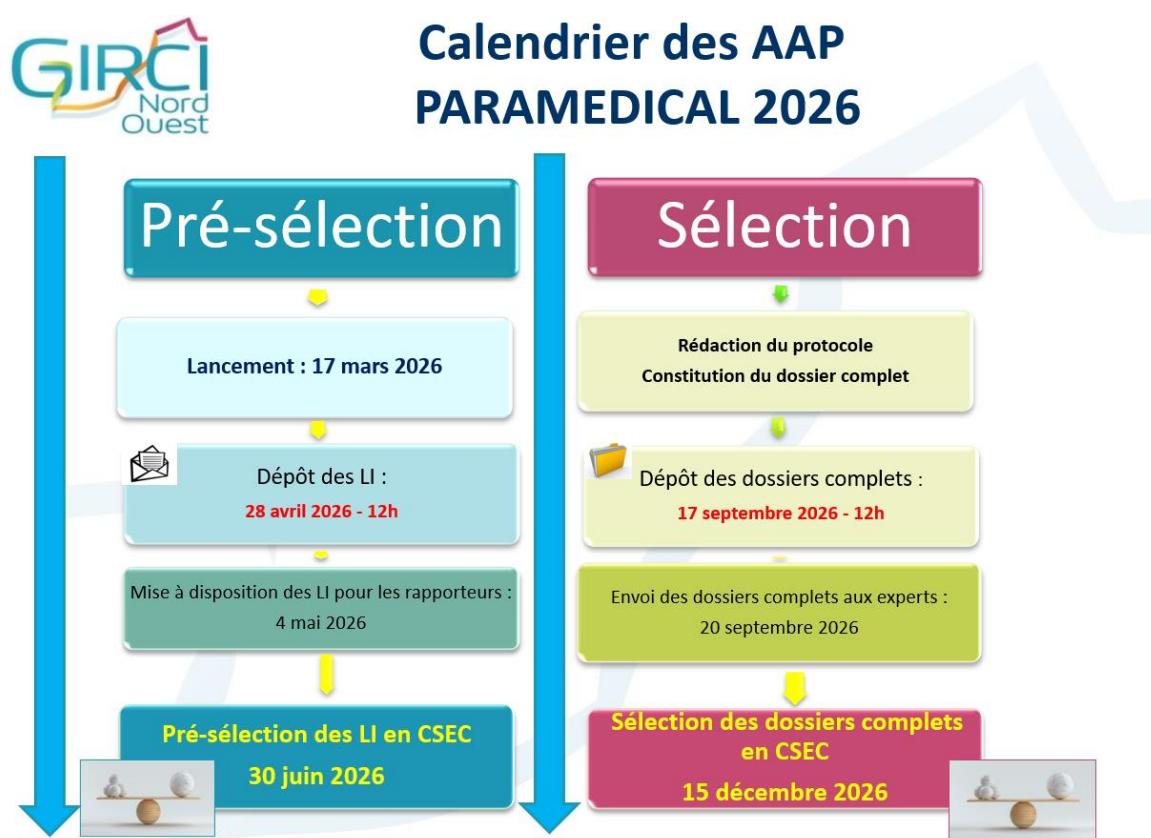
Sont éligibles les projets qui remplissent tous les critères suivants :

- Portés par des professionnels de Santé paramédicaux et assimilés : Infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes ; enseignants APA, diététiciens ; pédicures-podologues ; ergothérapeutes ; psychomotriciens ; orthophonistes ; orthoptistes ; manipulateurs d'électroradiologie médicale ; techniciens de laboratoire médical ; audioprothésistes ; opticiens-lunettiers ; prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées.
- Dont le porteur de projet exerce sa profession au sein de l'inter-région Nord-Ouest (de même pour le centre associé si applicable).
- Dont le montant maximum éligible est de 32 000 euros par projet.
- Impliquant jusqu'à 3 centres (*dont un établissement siège de DRCI dans le cas de projet de RBM*) ;
- Présentant un engagement d'un méthodologiste.

Ne sont pas éligibles les projets qui remplissent au moins l'un des critères suivants :

- Portés par des étudiants.
- Recherche épidémiologique.
- Recherche constituant ou entretenant une cohorte ou une collection biologique.

PROCESSUS



CALENDRIER

PRE-SELECTION	1-Lancement de l'AAP-Aide à l'Emergence	17/03/2026
	<i>Soumission de la LI auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC/Commissions scientifiques
	2-Soumission d'une LI au GIRCI NO (transfert aux rapporteurs)	28 avril 2026 à 12h00 dernier délai
	3-Sélection des lettres d'intention par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI (réunion plénière)	22 juin – 3 juillet
	4-Diffusion des résultats de la sélection des LI	06 juillet 2026
SELECTION	5-Lancement de la recherche des experts scientifiques	06 juillet 2026
	<i>Soumission du dossier complet auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC
	6-Retour des coordonnées des experts	17 septembre 2026
	7-Soumission du projet complet au GIRCI NO	17 septembre 2026 12h00 dernier délai
	8-Envoi des dossiers complets aux experts	21 septembre 2026
	9-Retour des expertises des projets déposés (transfert aux rapporteurs)	15 novembre 2026
	10-Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO (réunion plénière)	15 décembre/2026
	11- Diffusion des résultats de la sélection des projets aux DRCI	17 décembre /2026
	12- Suivi des projets lauréats à l'AAP-PARAMED 2026	2026-2027

INSTRUCTIONS

1. Lancement de l'AAP-P

Date de lancement de l'AAP-Paramédical : **17 mars 2026**

Un mail de lancement, accompagné du guide d'instruction (2026_AAP-P_doc14_Guide instruction) et de l'affiche de l'AAP-Paramédical (disponible sur : <https://www.girci-no.fr/paramedical>) est adressé à l'ensemble des établissements de l'Inter-région Nord-Ouest ayant une DRCI.

Ce guide d'instruction interne au GIRCI reprend l'ensemble du processus de l'AAP-Paramédical et précise la procédure de sélection ainsi que l'algorithme de classement des dossiers, à chacune des étapes de leur sélection le cas échéant.

L'ensemble des documents nécessaires à la campagne sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest : <https://www.girci-no.fr/paramedical>.

Les DRCI envoient un courriel à l'attention du Directeur de la Direction des Soins des établissements universitaires et non universitaires de leur région afin de les informer du lancement de la campagne et des différentes instructions à suivre en cas de dépôt de projet de recherche.

2. Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC**.

Les DRCI remplissent les LI **en ligne** sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français sous format PDF) :

28 avril 2026 à 12h00 dernier délai.

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

Les documents à fournir sont les suivants :

- La lettre d'intention type AAP-P 2026 du GIRCI NO à remplir en ligne (lettre d'intention type disponible sur : <https://www.girci-no.fr/paramedical>).

- Une attestation d'engagement méthodologique (version Word à télécharger sur : <https://www.girci-no.fr/paramedical>).

Toute lettre d'intention reçue **hors délai ou incomplète** au GIRCI NO ne sera pas jugée recevable.

Les documents sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest :

<https://www.girci-no.fr/paramedical>



Si, après avoir soumis une lettre d'intention, le porteur de projet souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email à interregion.no@chu-lille.fr

Les DRCI s'assurent de l'enregistrement de toutes les lettres d'intention déposées sur la plateforme en ligne.

3. Sélection des lettres d'intention

Les lettres d'intention seront examinées par la **CSEC de l'AAP-P** (Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement de l'appel à projets « Paramédical ») du GIRCI NO le **30 juin 2026** afin de :

- Vérifier le respect des critères d'éligibilité, il s'agit de s'assurer que le projet entre bien dans le cadre de l'Appel à Projet.
- S'assurer de la qualité scientifique globale du projet de recherche paramédicale. La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO procédera à l'examen des projets en vue d'une présélection des lettres d'intention (sur la base d'une grille d'évaluation 2026_AAP-P_doc5_rapport type LI).
- Anticiper la recherche des experts par le GIRCI NO.
- Analyser la cohérence de l'ensemble des projets déposés.
- Proposer une éventuelle réorientation vers un Appel à Projet plus adapté.
- Conseiller de l'enrichir d'un véritable appui méthodologique (CV du méthodologiste requis pour le dossier complet).

La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) de l'AAP-P du GIRCI NO ayant en charge l'évaluation et la pré-sélection des projets, réunira au minima :

- un expert scientifique de chaque structure membre du GIRCI NO (Directeur Médical de chaque DRCI),
- un expert paramédical de chaque structure membre du GIRCI NO (Directeur des Soins ou son représentant Coordonnateur Recherche Paramédicale),
- un représentant du Cancéropôle Nord-Ouest.

Tous les membres de la CSEC pourront être rapporteurs d'un ou plusieurs projets.

Deux rapporteurs membres de la CSEC pourront télécharger dès le **4 mai 2026** chaque lettre d'intention. Ceux-ci seront chargés d'effectuer une première évaluation du projet en se fondant sur la lettre d'intention. Ils s'assurent du respect des critères de recevabilité, d'éligibilité et de la pertinence scientifique en complétant **en ligne** le rapport d'évaluation de la lettre d'intention prévu pour le rapporteur (2026_AAP-P_doc5_rapport LI).

Il est à noter que :

- le rapporteur devra être **extérieur à l'établissement porteur du projet**, et n'a pas de conflit d'intérêt avec le projet évalué

Ce premier rapport sera rempli directement sur la plateforme du site internet du GIRCI-NO pour le 19 juin 2026. Un tableau synthétique reprenant les conclusions des rapporteurs sera discuté lors de la CSEC du **30 juin 2026**.

L'examen de l'ensemble des LI réalisé collégalement permettra d'aboutir à une pré-sélection. Au regard des critères d'éligibilité et des rapports d'évaluation des rapporteurs, la CSEC classera les projets selon trois catégories :

- NON ELIGIBLE ou HORS CADRE.
- ELIGIBLE avec recommandation(s).
- ELIGIBLE sans recommandation.

Dans le cas d'un projet « éligible avec recommandation(s) », la CSEC précisera les recommandations à mettre en place. Si ces recommandations ne sont pas prises en compte lors du dépôt du dossier complet, ce dernier sera considéré comme non recevable.

L'arbitrage des LI à l'AAP-P 2026 sera notifié dans un relevé de conclusions (2026_AAP-P_doc6_CSEC preselection).

4. Diffusion des résultats de la sélection des LI

Les résultats de la pré-sélection des lettres d'intention seront communiqués, selon le calendrier défini, par le GIRCI aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des porteurs de projet.

Les projets ainsi examinés et sélectionnés seront pris en charge par les DRCI pour leur finalisation selon les critères de recevabilité de l'AAP-P.

5. Lancement de la recherche des experts

Chaque projet de recherche sera évalué par deux experts paramédicaux extérieurs au GIRCI Nord-Ouest dans le cadre d'un partenariat inter-GIRCI et deux rapporteurs membres de la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI Nord-Ouest.

La liste des LI des projets retenus sera adressée selon le calendrier défini aux contacts GIRCI partenaires ayant accepté le partenariat pour la désignation des experts accompagnée des LI des projets.

6. Retour des coordonnées des experts

Les coordonnées des experts désignés pour les projets retenus (2026_AAP-P_doc4_Tableau suivi) seront adressées au secrétariat du GIRCI NO selon le calendrier défini.

7. Soumission du dossier complet de projet de recherche

a. Modalités pratiques

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre au DRCI/CLCC**.

Après validation par cette dernière, les projets seront déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) pour le **17 septembre 2026 à 12h00 dernier délai** afin de procéder à la phase d'expertise.

C'est à partir des « dossiers complets » que l'expertise pourra être réalisée.

Le dossier complet devra comporter :

- ▶ Protocole (format pdf et documents annexes) ;
- ▶ Lettre d'intention type DGOS à modifier **en ligne** (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>, à modifier uniquement si LI initialement déposée est mise à jour).
- ▶ Annexe financière (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>) ;
- ▶ Le schéma théorique de déroulement de l'étude au format Excel (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>) ;
- ▶ Le CV daté et signé du porteur de projet et du méthodologiste

- ▶ La lettre d'engagement du centre associé (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>) (si applicable) le format type n'est pas obligatoire ;
 - ▶ La Lettre d'engagement des co-financeurs (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>) (si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...) le format type n'est pas obligatoire ;
 - ▶ Un courrier du porteur de projet indiquant les modifications apportées au protocole pour répondre aux recommandations éventuelles de la CSEC (si applicable : exemple d'un projet éligible avec recommandations).
- ⇒ **Tous ces documents doivent être cohérents et homogènes.**

Ne sera pas jugé recevable tout dossier adressé au GIRCI :

- ▶ hors délai,
- ▶ format incorrect,
- ▶ incomplet,
- ▶ ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection

Les porteurs de projet dans le cadre de la constitution du dossier complet devront s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en biostatistiques, en finances et dans d'autres domaines de leur établissement (notamment DRCI ou Direction des Soins).

Chaque fichier transmis au GIRCI NO devra être intitulé ainsi :

AAP-P_<Numéro d'ordre attribué par le GIRCI>_<NOM du porteur de projet>_ protocole (ou _annexe fin ou _schéma ou _cv invest ou _cv methodo)

Exemple : AAP-P_26-01_DUPONT_protocole
 AAP-P_26-01_DUPONT_lettre d'intention
 AAP-P_26-01_DUPONT_annexe fin
 AAP-P_26-01_DUPONT_cv invest
 AAP-P_26-01_DUPONT_cv methodo

Quelques recommandations :

- ▶ Le respect du cadre réglementaire ;
- ▶ Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts) ;
- ▶ L'identification du méthodologiste sollicité lors de la rédaction.

b. Budget du projet – recommandations

Les **dépenses éligibles** seront similaires à celles de l'appel à projets du PHRC national **sauf quelques exceptions** (cf. Tableau ci-après). La grille à utiliser est l'annexe financière applicable pour les PHRC. Toutes les dépenses devront y figurer, il sera important de faire apparaître les éventuels financements des DRCI dans l'encart « co-financement » de cette grille.

A partir de 2023, certaines dépenses du titre I sont autorisées (cf. Tableau ci-après) par convergence avec l'appel à projets PHRC-I (frais de promotion sauf la vigilance). Cependant, ils ne pourront pas **dépasser 15% du montant total du projet**.

Des frais de gestion peuvent être appliqués à hauteur de **4% du montant des frais de personnel**.

En résumé, les **dépenses éligibles/non éligibles** sont les suivantes :

Lignes de dépenses	Lignes de dépenses	AAP-P 2026
TITRE I - Personnel pour la mission d'investigation	TEC	Oui
	Technicien / Ingénieur	Oui
	Personnel médical	Non
	Personnel paramédical	Non
TITRE I - Personnel pour la mission de coordination, organisation et de surveillance	Chargé de la gestion administrative, réglementaire et financière	Oui
	Chef de projet	Oui
	ARC (monitoring)	Oui
	Chargé de la vigilance	Non
TITRE I - Personnel pour la mission de conception, gestion et analyse des données	Statisticien / Méthodologiste	Oui
	Data Manager	Oui

TITRE II : Dépenses à caractère médical pour la réalisation du projet	Tous les surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC	Oui
TITRE III : Dépenses à caractère hôtelier et général pour la réalisation du projet	Autres surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC	Oui
	Surcoûts de sous-traitance pour les besoins du projet :	
	- Frais de missions tel que congrès	Non
	- Surcoûts liés impression/publication	Non
	- Surcoûts sous-traitance :	
	➤ frais administratifs d'ouverture de centres autre que promoteur (autres que CLCC/CHU)	Non
	➤ convention de reversement pr CS «médicale »	Non
	➤ Prestation stockage données (captur syst/eCRF ou via credit bail)	Non
	➤ Forfait archivage	Non
	➤ Indemnités participants type bon d'achats culturels? En fonction?	Non
Majoration pour les frais de gestion	10% du personnel éligibles	Non, 4%

Le budget du projet doit comprendre le financement de tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles à l'AAP-P est de **32 000€**.

c. Schéma théorique de déroulement de l'étude

Le schéma théorique de déroulement et de financement de l'étude doit être complété et joint au dossier complet (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/paramedical>).

8. Envoi des dossiers complets aux experts pour expertise des projets de recherche

Chaque projet de recherche sera évalué par deux experts extérieurs au GIRCI Nord-Ouest dans le cadre d'un partenariat inter-GIRCI et deux rapporteurs membres de La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI Nord-Ouest.

Les règles appliquées par le GIRCI Nord-Ouest :

- ▶ Expertises réalisées en ligne sur la plateforme appels à projet du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) à partir du dossier complet (2026_AAP-P_doc11_expertise).
- ▶ Expertises anonymisées transmises à 2 rapporteurs externes à l'établissement porteur du projet.
- ▶ Chaque expert apportera une note sur 50, ce qui permettra d'obtenir une note moyenne sur 50.

Pour chaque projet, les GIRCI partenaires seront destinataires des identifiants et mots de passe par expert permettant de se connecter à la plateforme d'appels à projets du site internet du GIRCI. Les experts désignés par les GIRCI partenaires recevront par mail les identifiants et mot de passe le **21 septembre 2026**.

9. Retour des expertises des projets déposés

Les rapports d'expertises seront attendus pour le **15 novembre 2026**.

Chaque dossier sera soumis à deux rapporteurs (identiques à ceux de la pré-sélection) qui réaliseront une évaluation des expertises et du projet (2026_AAP-P_doc12_rapport rapporteur) et présenteront lors de la séance du CSEC les conclusions de leur rapport.

En cas de notes discordantes sur les deux expertises (seuil de discordance fixé à 15 points d'écart entre les 2 notes), les dispositions sont les suivantes :

- un rapporteur, parmi la CSEC, est nommé responsable de réaliser une 3ème expertise donc une 3ème notation, ce dernier ne sera pas rapporteur du projet, n'appartiendra pas à la DRCI de l'établissement porteur du projet et n'aura pas accès aux deux expertises discordantes.
- la note du 3ème expert sera mise en congruence avec la note la plus proche. Si la 3ème note est au milieu des deux notes discordantes, la moyenne des 3 notes sera prise en compte
- la décision finale de retenir ou pas le projet est prise entre les membres de la CSEC en tenant compte des remarques des experts et des rapporteurs

10. Sélection des projets par la CSEC du GIRCI NO

La Commission d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO aura en charge la délibération et la sélection des projets. La séance de sélection des projets sera programmée **le 15 décembre 2026.**

Lors de la sélection des projets :

- ▶ Les rapporteurs présenteront, en séance si nécessaire, l'analyse synthétique des 2 expertises externes, les notes et leurs rapports d'évaluation, après examen :
 - Des critères d'éligibilité ;
 - De la qualité scientifique et méthodologique ;
 - De la capacité de l'équipe et faisabilité ;
 - De la juste évaluation des moyens demandés.
- ▶ La note moyenne sera présentée pour chaque projet.
- ▶ Les projets seront sélectionnés au regard des notes obtenues et de l'enveloppe allouée.

La séance de sélection des projets se déroulera en **trois temps** :

1/ 1er classement au regard des notes obtenues, des rapports d'expertise et de l'enveloppe disponible : les dossiers sont classés en 3 catégories :

- Dossier écarté du classement final (notes d'expertises basses et concordantes) ;
- Dossier retenu pour le classement final (notes d'expertises hautes et concordantes) ;
- Dossier nécessitant un réexamen en séance à la demande du rapporteur, membre de la CSEC. Ces dossiers pouvant par décision de la CSEC en réunion plénière être rattachés à l'une ou l'autre des 2 catégories.

Ce pré-classement est effectué au préalable de la réunion de sélection.

L'ensemble des dossiers et expertises de l'AAP-P ainsi que le tableau de suivi de sélection sont mis à disposition des membres de la CSEC avant la réunion de sélection pour éclairer le classement final en séance.

2/ La CSEC reprend le classement des projets notés, et examine si nécessaire en séance les projets pour lesquels les rapporteurs ont relevé :

- une discordance notable entre les rapports des experts à rediscuter,
- une ou plusieurs incohérences dans les expertises au regard des critères de sélection.

Les rapporteurs en charge des dossiers font part en séance de leurs commentaires et avis qui sont discutés avec les membres de la CSEC. Le choix se fait par vote si le réexamen ne permet pas de lever la discordance entre les deux expertises ou de valider l'avis du rapporteur.

La CSEC émet une appréciation sur les critères stratégiques et politiques des projets pouvant amener à rattacher un projet à la liste des projets retenus ou inversement => 2ème classement.

3/ Revue de l'ensemble des projets => décision définitive de la CSEC : retenu/non retenu.

L'arbitrage des projets de l'AAP-P 2026 sera notifié dans un relevé de conclusions (2026_AAP-P_doc13_CSEC selection).

11. Diffusion des résultats de la sélection des projets

Dès la sélection de la CSEC du GIRCI NO, les résultats seront annoncés par le GIRCI NO aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

12. Suivi des projets

Les porteurs de projets et DRCI seront sollicités dans le cadre de bilan annuel d'avancement réalisé par le GIRCI NO (en cours d'élaboration).

13. Communication

Il est précisé de bien faire apparaître le logo du financeur (disponible sur demande auprès du guichet de coordination et d'animation) dans les communications qui suivront le projet.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit, réalisée dans le cadre du Projet devra obligatoirement faire état du soutien apporté par le GIRCI Nord-ouest à la réalisation du projet. Le texte sera communiqué pour information au GIRCI Nord-Ouest.

Les communications relatives au Projet et, particulièrement les communications en direction de la presse, mentionneront le soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest.

DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-P

Document 1	Affiche de l'AAP-P 2026
Document 2	Lettre d'intention type
Document 3	Attestation d'engagement méthodologique type
Document 4	Tableau de suivi type de la campagne de l'AAP-P
Document 5	Rapport d'évaluation type du rapporteur sur la LI
Document 6	Relevé de conclusion type de la pré-sélection
Document 7	Annexe financière type
Document 8	Schéma théorique de déroulement de l'étude
Document 9	Lettre d'engagement type de centre associé
Document 10	Lettre d'engagement type des co-financeurs
Document 11	Rapport type d'expertise
Document 12	Rapport type d'évaluation du rapporteur
Document 13	Relevé de conclusion type de la sélection
Document 14	Guide d'instruction AAP-P 2026
Document 15	Charte à l'attention du rapporteur AAP-P
Document 16	Charte de fonctionnement de la CSEC de l'AAP-P
Document 17	Charte à l'attention de l'expert AAP-P

ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE DU GIRCI-NO

<https://www.girci-no.fr/paramedical>

Annexe 1	Affiche de l'AAP-P 2026
Annexe 2	Lettre d'intention type AAP-P 2026 (format type obligatoire)
Annexe 3	Attestation d'engagement méthodologique (format type obligatoire)
Annexe 4	Annexe financière type (format type obligatoire)
Annexe 5	Schéma théorique de déroulement de l'étude (format type obligatoire)
Annexe 6	Lettre d'engagement type de centre associé (format type non obligatoire)
Annexe 7	Lettre d'engagement type des co-financeurs (format type non obligatoire)



L'annexe 2 doit être remplie en ligne et l'annexe 3 doit être déposée sur la plateforme du site du GIRCI NO au plus tard le **28/04/2026 à 12h00**



Les annexes 4 à 7, les CV et le protocole doivent être déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI NO au plus tard le **28/04/2026 (12h00 dernier délai)**

A noter : l'annexe 2 est à modifier entre le dépôt de la LI et le dépôt du dossier complet